

2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A8 n° 26-048  
5.3 Désignation de représentant

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Epône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

### SEANCE DU LUNDI 08 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

#### Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAILLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Catherine MENETRIER procuration à Mme Elsa SERRANO  
Mme Danièle MOTTIN procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
M. Jean-Marc JUSTINE procuration à Mme MARTIN

**Madame Nelly ERMACORA est élue secrétaire de séance.**

#### DATE DE LA CONVOCATION :

02/06/2026

#### DATE D'AFFICHAGE :

02/06/2026

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents    | 26 |
| Votants     | 29 |

### OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil municipal ;

**Considérant** que la fonction de Correspondant Défense a été créée en 2001 par le Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants afin de renforcer le lien Armée-Nation et d'associer les citoyens aux questions de défense ;

**Considérant** que le Correspondant Défense constitue l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour la commune en matière de défense et de relations Armée-Nation ;

**Considérant** que le Correspondant Défense est chargé de relayer auprès du Conseil municipal et des habitants les informations relatives aux questions de défense ;

**Considérant** que la mission du Correspondant Défense s'articule notamment autour des axes suivants :

2026  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 08/06/2026 – Délibération A8 n° 26-048  
5.3 Désignation de représentant

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité consultée le 1er juin 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur Stéphane TRUFFAUT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité.

**Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).**

**Article 1<sup>er</sup>** : **DECIDE** de désigner Monsieur Stéphane TRUFFAUT en qualité de Correspondant Défense pour la commune d'Epône.

**Article 2** : **PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- A la Préfecture de Versailles.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **19 JUIN 2026**  
Et publié/affiché le **19 JUIN 2026**



**Emmanuel BOLLE**

Maire d'Epône

Mme Nelly ERMACORA  
Secrétaire de séance

